

POLITIQUE DES ÉLÈVES DOUÉS ET TALENTUEUX

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys

Québec 

PRÉAMBULE

Une société se définit par l'ensemble des gens qui la composent. L'école publique de par son accessibilité, son universalité, sa gratuité et son caractère inclusif favorise le développement du plein potentiel de chacun de ses élèves. Les écoles du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) accueillent des élèves de différents milieux socioéconomiques et culturels, lesquels apprennent ainsi à devenir des citoyens à l'image de la société dans laquelle ils évoluent.

En rappelant que l'école doit à la fois instruire, socialiser, qualifier et stimuler les jeunes, le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) non seulement oblige chaque institution à constituer un environnement éducatif favorable à la réussite du plus grand nombre, mais en précise aussi les conditions.

Les élèves qui fréquentent notre réseau public d'enseignement se différencient énormément, non seulement par la nature de leurs aptitudes (intellectuelles, sociales, créatives, physiques), mais aussi par le niveau de leurs habiletés. Certains progressent à un rythme très rapide dans l'un ou l'autre de ces domaines, alors que d'autres éprouvent certaines difficultés dans leur rythme d'apprentissage. Les intérêts des élèves sont aussi très variés. Certains s'intéressent plus particulièrement au français ou aux mathématiques alors que d'autres se passionnent pour les arts, la technologie ou les sports. Ces différences s'observent dans toutes les écoles du CSSMB.

Certes, on retrouve un large groupe d'élèves qui peuvent très bien se réaliser dans le cadre du programme scolaire régulier. Par contre, d'autres manifestent des besoins précis qui nécessitent parfois une organisation scolaire spécialisée : musiciens, sportifs, allophones, élèves en difficulté d'apprentissage ou souffrant d'un handicap, etc. Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys offre déjà un large éventail de services particuliers destinés à répondre aux besoins de cette clientèle.

Cependant, la clientèle des élèves doués et talentueux pourrait bénéficier de services accrus, au niveau primaire et au niveau secondaire afin de les conserver dans le secteur des écoles publiques.

La présente politique dote d'un encadrement les modalités des services offerts aux élèves doués et talentueux.

1. CLIENTÈLE VISÉE¹

La politique vise la clientèle des élèves DOUÉS et TALENTUEUX des écoles du primaire et du secondaire. Dans la recherche, il n'existe pas de consensus sur les termes utilisés pour désigner la douance, ni sur leurs définitions. Le CSSMB a adopté la définition de François Gagné qui distingue la douance du talent.

La douance correspond à des domaines d'habiletés naturelles innées, mais qui se développent en particulier pendant l'enfance, à travers les processus de maturation et l'exercice (Gagné, 2018). Gagné reconnaît six domaines de douance, dont quatre liés aux habiletés mentales (intellectuelles, créatrices, sociales et perceptuelles) et deux liés aux habiletés physiques (musculaires et contrôle moteur). Pour être reconnu « doué », un individu doit manifester l'une ou l'autre de ces habiletés à un degré tel qu'elles placent l'individu parmi les 10% supérieur à ses pairs sur ces aspects. En milieu scolaire, c'est surtout les habiletés intellectuelles qui sont considérées pour être identifiées comme douées.

Le talent, quant à lui, émerge dans un champ particulier de l'activité humaine (ex. : talent scolaire, talent artistique) au cours d'un long processus développemental qui a ses assises dans des aptitudes remarquables (la douance) et qui bénéficie de l'influence constante de catalyseurs intrapersonnels tout autant qu'environnementaux (Gagné, 2018). Le terme talentueux désigne toute personne qui maîtrise remarquablement des habiletés systématiquement développées (connaissances et habiletés), appelées compétences, dans au moins un champ de l'activité humaine.

Les élèves doublement exceptionnels (réfère à l'appellation anglaise « twice exceptional ») sont des élèves doués qui présentent une ou plusieurs problématiques, par exemple, un trouble du spectre de l'autisme (TSA), un trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) ou un trouble d'apprentissage (TA).

Enfin, une catégorisation clinique semble tout de même faire relativement consensus auprès des experts et bénéficie d'un certain soutien empirique. **Les Très Hauts Potentiels Intellectuels** (THPI) présentent des caractéristiques cognitives, émotionnelles et comportementales qui leur sont propres et qui nous permettent de les identifier (Gross, 2018).

2. OBJECTIFS

2.1 Assurer la reconnaissance officielle de cette clientèle et de ses besoins spécifiques.

2.2 Confirmer la responsabilité de l'école quant au mandat d'offrir des services adaptés aux besoins des élèves doués et talentueux dans le cadre scolaire de l'école publique.

¹ Les définitions sont empruntées au *Modèle Différencié de la Douance et du Talent (MDDT)* du professeur François Gagné (voir détails additionnels en annexe).

3. PRINCIPES

3.1 Le Centre de services scolaire reconnaît aux élèves doués et talentueux, le droit de bénéficier d'un cadre éducatif qui maximise le développement de leur potentiel et l'importance de développer chez eux le sens de l'effort et de la résilience face aux échecs occasionnels.

3.2 Le Centre de services scolaire doit favoriser le développement intégral et optimal des élèves doués et talentueux ainsi que leur socialisation. Pour ce faire, elle entend exploiter, en premier lieu, le cadre scolaire ordinaire de l'élève.

3.3 Le Centre de services scolaires reconnaît l'importance d'impliquer chaque équipe-école dans le développement des services offerts à tous les élèves inscrits sur son territoire. Il appuie l'équipe-école dans cette démarche concernant les élèves doués et talentueux.

3.4 Le Centre de services scolaire reconnaît l'implication des parents dans le cheminement des élèves. Il entend donc travailler en collaboration avec les parents dans la mise en application des services offerts aux élèves doués et talentueux.

3.5 Le Centre de services scolaire reconnaît que des ressources financières doivent être allouées pour mettre en place des structures et des programmes répondant aux besoins de ces élèves.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

4.1 Le Centre de services scolaire s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit en vertu de l'article 208 de la Loi sur l'instruction publique.

4.2 Le Centre de services scolaire assure la mise en œuvre de la politique par des principes d'action définis dans un cadre de référence. De plus, ce cadre contient, les modalités pour reconnaître les élèves et leurs besoins, afin de leur offrir les services éducatifs les mieux adaptés selon leurs caractéristiques spécifiques.

4.3 Les rôles et les responsabilités des intervenants des écoles quant aux services offerts aux élèves doués et talentueux sont déterminés par les articles 22, 37, 96.12, 96.13 et 96.15 de la Loi sur l'instruction publique et les grands encadrements ministériels.

4.4 Le Conseil d'établissement d'une école s'acquitte de ses responsabilités dans le cadre de l'application de la présente politique notamment au regard des articles 74, 80, 83 et 85 de la Loi sur l'instruction publique.

OBJET :

POLITIQUE POUR LES ÉLÈVES DOUÉS ET TALENTUEUX

UNITÉ ADMINISTRATIVE :

710 – SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

4.5 Le Centre de services scolaire établit annuellement les montants qui seront répartis à cette clientèle.

4.6 Les modalités de reddition de comptes de l'application de la politique par la direction d'école sont celles prévues et définies dans le cadre de reddition de comptes du Centre de services scolaire.

5. APPLICATION

La direction du Service des ressources éducatives voit à son application et à la création d'un comité de suivi.

ADOPTION :
CC10/11-06-156

ENTRÉE EN VIGUEUR :
2011-2012

RÉVISION :
DGCA20/21-09-019

ANNEXE 1

Les précisions ci-dessous sont empruntées au texte suivant :

Gagné, F. (2009). *Construire les talents à partir de la douance : Bref survol du MDDT 2.0*. Montréal : Département de psychologie, UQAM, Auteur.

Tableau 1 : Domaines d'habiletés naturelles - Douance

Domaine intellectuel

Exemples : intelligence générale, raisonnement (inductif/déductif), mémoire, intelligences spécifiques (numérique, verbale, spatiale).

Domaine créatif

Exemples : esprit inventif, débrouillardise (solution de problèmes), imagination et originalité (avec les mots, la musique, les images).

Domaine social

Exemples : perspicacité et empathie, tact et aisance sociale, leadership, persuasion et éloquence.

Domaine physique (musculaire et contrôle moteur)

Exemples musculaires : puissance, force, vitesse, endurance.

Exemples de contrôle moteur : rapidité des réflexes, agilité, coordination, équilibre.

Tableau 2 – Champs de l'activité humaine - Talents

Champ scolaire

Exemples : réussite générale ou dans des matières spécifiques (langues, mathématique, sciences, histoire, etc.)

Champ technique

Exemples : agriculture, construction, manufacture, transport, maintenance.

Champ scientifique

Exemples : génie, médecine, environnement, biotechnologie.

Champ artistique

Exemples : arts de création et de performance; arts appliqués (visuels, écrits, oraux).

Champ social

Exemples : enseignement, soins infirmiers, service social, droit, journalisme.

Champ commercial

Exemples : vente, marketing, ressources humaines, création d'entreprises.

Champ administratif

Exemples : gestion des archives, de la distribution, des comptes et dossiers.

Champ ludique

Exemples : échecs, jeux de cartes, jeux vidéo, casse-tête, scrabble, etc.

Champ athlétique et sportif

Exemples : sports individuels ou de groupe, d'été ou d'hiver, etc.

